

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 octobre 2012

Service instructeur

N° CP-2012-10-2-4

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

ASSOCIATION "PRIX BARTHOLDI"

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer à l'Association "Prix Bartholdi" une subvention de fonctionnement maximale de 6 638 € pour l'organisation du "Prix Bartholdi 2012".

L'Association « Prix Bartholdi » sollicite la participation du Département au fonctionnement de l'association pour 2012 à hauteur de 8 130 €, montant identique à 2011.

Créé en 2001, comme contribution à l'année européenne des langues, le « Prix Bartholdi » est le seul prix transfrontalier (France/Allemagne/Suisse) dans le domaine de l'enseignement supérieur universitaire de la région du Rhin Supérieur. Depuis 2003, il est organisé par cette association.

L'objectif est de promouvoir la dimension internationale des cursus universitaires économiques et, plus généralement, la mise en place de cursus binationaux ou trinationaux dans la région du Rhin Supérieur et de récompenser des personnalités pour leurs efforts particuliers en faveur de la coopération transfrontalière.

La cérémonie du « Prix Bartholdi 2012 » aura lieu le 23 novembre 2012 à 18 heures 30 à OFFENBURG. Il sera procédé à la remise des prix suivants :

- aux étudiants lauréats du concours trinational (français, allemands et suisses),
- à l'équipe pédagogique ayant pris l'initiative de la formation trinationale en Génie Electrique et Informatique Industrielle (IUT HAGUENAU, HOCHSCHULE OFFENBURG, Grande Ecole ARC Ingénierie),
- à une personnalité qui a contribué au développement de la coopération transfrontalière au bénéfice des jeunes générations. Le Prix d'Honneur 2012 sera remis à Monsieur Martin HERRENKNECHT, fondateur et dirigeant de l'entreprise HERRENKNECHT AG, leader mondial dans la construction des tunneliers. L'entrepreneur badois est le promoteur de nombreuses initiatives locales et internationales.

Le budget prévisionnel, joint en annexe, s'élève à 73 700 €.

L'Association occupait également depuis 2004 des locaux à COLMAR, 48 avenue de la République, propriété du Département. Une nouvelle convention d'occupation précaire avait été signée le 12 octobre 2010 et avait pris effet le 1er janvier 2011. La redevance mensuelle avait été fixée à 427,50 €, soit 5 130 € pour l'année 2011.

Par courrier en date du 23 juillet 2012, l'Association a résilié son bail et a quitté les locaux le 31 août 2012. Le montant de la redevance pour 2012 s'élève ainsi à 3 638 € (454,75 € x 8).

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation et de son caractère transfrontalier, une suite favorable pourrait être réservée à cette demande. Les crédits nécessaires, soit 6 638 € ont été inscrits au Budget Primitif 2012 – Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche.

En conclusion, il est proposé :

- d'allouer à l'Association « Prix Bartholdi » une subvention de fonctionnement maximale de 6 638 € pour l'organisation du Prix Bartholdi 2012,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Budget 2011 - 2012

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60 Achats		Cotisations des membres	200,00 €
Fournitures administratives			
Invitations et diplômes	1 000,00 €	Subventions	
Fournitures de bureau, photocopies	900,00 €	Conseil Général Haut-Rhin	8 130,00 €
Achats de prestations de services	400,00 €	Conseil Régional d'Alsace	
Matériel, équipements de bureau	200,00 €	Sponsors	45 550,00 €
61 Services extérieurs			
Loyer et charges locatives bureaux	3 700,00 €	Produits financiers	100,00 €
Entretien et réparations	100,00 €		
Primes d'assurance	300,00 €	Prélèvements sur fonds propres	14 620,00 €
62 Autres services extérieurs			
Frais postaux et télécommunication			
Frais de télécommunication	800,00 €		
Hébergement site Internet	200,00 €		
Affranchissement	1 000,00 €		
Missions et frais de réception	2 300,00 €		
Frais de déplacements	1 700,00 €		
64 Charges de personnel			
Rémunérations et charges sociales	38 500,00 €		
65 Récompenses aux lauréats			
Dotations lauréats étudiants	14 000,00 €		
Dotation Prix équipe pédagogique	3 500,00 €		
Total des charges d'exploitation	68 600,00 €	Total des produits d'exploitation	68 600,00 €
Emploi des contributions		Contributions volontaires en nature	
Prestations	1 100,00 €	Prestations en nature	1 100,00 €
Souvenir pour lauréat d'honneur	800,00 €	Prise en charge cocktail	4 000,00 €
Vins, créments pour réception	300,00 €		
Cocktail cérémonie	4 000,00 €		
Total emploi des contributions	5 100,00 €	Total des contributions volontaires	5 100,00 €
Total général des charges	73 700,00 €	Total général des produits	73 700,00 €